

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 AVRIL 2022

L'an ~~deux~~ **deux mil vingt** – ~~deux~~ **le 12 avril**, à **vingt heure trente**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **COLY-SAINT-AMAND**, se sont réunis dans le séchoir à tabac de **SAINT-AMAND DE COLY** sur la convocation qui leur a été adressée par Vincent GEOFFROID, Maire conformément aux articles L 2121-10 et L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal : **07 avril 2022**

PRÉSENTS :

M. CESSAC J-B., M. GEOFFROID V., Mme LAJUGIE Y., Mme LASSERRE M., M. DELPIT M., M. NOUET M., M. HAMELIN J., M. BARCONNIERE D., Mme ROULLAND-BERTHELOT S., Mme LAJOINIE S., M. BARJOT V., Mme ESPIAUT E. ; M. MAGNE A-P.

EXCUSÉ(E)S: Mme RENAUDIE N. ; Mme DE VIDO M-P. M. DEMONEIN J-M., M. VALADE R. ; M. DELPIT G. ; M. BREUIL J-L

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. **M. CESSAC Jean-Baptiste** est désigné secrétaire de séance.

Nombre de présents : 13

Nombre d'excusés : 06

ORDRE DU JOUR :

- 1/Présentation et vote du compte de gestion et du compte administratif 2021 du budget Lotissement
- 2/ Présentation et vote du budget primitif 2022 pour le budget Lotissement
- 3/ Divers

1/ Présentation et vote du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021 du budget Lotissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur DEMONEIN Jean-Michel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget LOTISSEMENT de la Commune de COLY-SAINT-AMAND, dressé par Monsieur Vincent GEOFFROID, Maire délégué de l'ancienne Commune de SAINT-AMAND DE COLY et Maire de la Commune nouvelle COLY-SAINT-AMAND, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe « Lotissement », lequel se résume ainsi en euros :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent
Résultats reportés	25 478.90		111 602.21		137 081.11	
Opérations de l'exercice	39 408.90	39 408.90	0	22 692.90	39 408.90	62 101.80
Totaux	64 887.80	39 408.90	111 602.21	22 692.90	176 490.01	62 101.80
Résultats de clôture	25 478.90		88 909.31		114 388.21	
Restes à réaliser						
Totaux cumulés						
Résultats définitifs	25 478.90		88 909.31		114 388.21	

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

2° Adopte le compte de gestion dressé par Madame Brigitte GOULLIART, Trésorière, sans observation ni réserve.

2/ Présentation et vote du budget primitif 2022 et des affectations de résultat 2021 au budget 2022 :

Affectation :

Monsieur Le Maire annonce les résultats à la clôture de l'exercice 2021 du budget Lotissement et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2021 comme suit :

<u>I/ FONCTIONNEMENT</u>	
1/ Résultat reporté (N-1)	- 25 478.90€
2/ Résultat de l'exercice	0.00€
3/ Situation nette au 31/12	-25 478.90€
<u>II/ INVESTISSEMENT</u>	
4/ Résultat reporté (N-1)	- 111 602.21 €
5/ Résultat de l'exercice	22 692.90€
6/ Situation nette au 31/12	- 88 909.31€
(à reporter ligne 001 du budget d'investissement)	
7/ Solde des restes à réaliser	0€
8/ Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser	- 88 909.31€
<u>III AFFECTATION DU RESULTAT</u>	
(à réaliser par émission d'un titre au compte 1068)	
09/ Obligatoire pour le montant du déficit d'investissement	
10/ Facultative au-delà du déficit d'inv. constaté	
11/ Total du titre au compte 1068	0.00€
12/ Résultat de fonctionnement	- 25 478.90€
(à reporter ligne 002)	

Budget 2022 :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2022 du budget annexe Lotissement établi selon les prévisions suivantes :

Section d' Exploitation :

Dépenses : 55 228.90
Recettes : 55 228.90

Section d'Investissement :

Dépenses : 88 909.31
Recettes : 88 909.31

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget primitif 2022 pour le budget Lotissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

3/ Divers

A ce jour le Maire a reçu quelques CV et lettres de motivation pour le poste d'agent technique, trois retiennent l'attention. Décision reportée.

L'ordre du jour étant épuisé, séance est levée à 22h00

OBSERVATIONS

Signatures du Conseil



A collection of handwritten signatures in black and blue ink, representing the members of the council. The signatures are scattered and include various stylized initials and names.

Le Maire,



MAIRIE de COLY SAINT-AMANT
24290 Dordogne

V. GEOFFROID